



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 3586

Texte de la question

M. Jacques Floch attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dans laquelle vit le peuple kurde. A l'heure où l'on parle de plus en plus du respect des droits de l'homme, de la démocratie, le Kurdistan est devenu la cible d'assassinats sommaires et de massacres en tout genre commis par les forces armées turques. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès des autorités turques pour qu'enfin le peuple kurde puisse vivre dans le respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des Kurdes en Turquie. La France a de l'amitié pour le peuple kurde et pense que ce peuple doit se voir appliquer en toute circonstance le respect du droit des gens. Elle a manifesté en de nombreuses occasions sa solidarité envers ce peuple et est intervenue en Irak afin de porter secours aux Kurdes d'Irak (opération Provide Comfort, France - Etats-Unis - Grande-Bretagne). D'ailleurs le Gouvernement turc contribue à cette défense des Kurdes d'Irak puisque sur ses bases se trouve le matériel militaire allié qui pourrait, le cas échéant, assurer cette protection. En ce qui concerne les Kurdes de Turquie, il ne faut pas oublier que plus de la moitié des 12 millions de Kurdes en Turquie vivent dans les grandes villes de l'Ouest (Istanbul, Antalya, Adana...) et sont pour la plupart d'entre eux bien intégrés, représentés au Parlement, occupant même parfois de hautes charges de l'Etat. S'agissant du parti politique kurde, le PKK qui mène des actions terroristes, la position de la France est très claire. La France condamne toutes les actions de terrorisme. Elle comprend que la Turquie doit préserver l'intégrité et l'unité de son territoire. Elle rappelle que le peuple kurde doit être traité dans le respect du droit, des droits de l'homme et du citoyen. Ces positions ont été régulièrement précisées, et rappelées au plus haut niveau, aux autorités turques.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3586

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1938

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 29